

République Française  
Département de l'Hérault  
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)  
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
Délibération SCOT n° 2016-06 du Comité syndical du Lundi 19 Décembre 2016  
~~~~~

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE SCOT**

L'an deux mil seize le dix neuf décembre à quinze heures, le Comité Syndical SCOT du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac - 1, place Francis Morand- 34700 LODEVE à l'invitation du Président en date du 9 décembre 2016.

Etaient présents ou représentés :	Marie-Christine BOUSQUET, Olivier BRUN, Laurent DUPONT, Bernard FABREGUETTES, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Nicole MORERE, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Louis VILLARET, Béatrice NEGRIER, Claude VALERO, Berthe BARRE, Patrick MOROY
Absents ou excusés :	Jean-Claude LACROIX, Christian BILHAC, Claude REVEL, Yolande PRULHIÈRE, Joëlle GOUDAL, Claude CARCELLER, Jacky GALABRUN, Patrick LAMBOLEZ, Michel SAINTPIERRE, Marie-Pierre PONS, Marie PASSIEUX, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Sébastien ANDRAL, Alain CHALAGUIER
<b>Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 17</b>	

**Vu** le budget 2016 qui a repris les résultats de 2015 par anticipation,

**Vu** le compte administratif 2015 qui fait apparaître que l'estimation des résultats au moment du BP était insuffisante,

**Considérant** qu'il convient de reprendre les résultats non repris dans le cadre de la reprise anticipée de l'exercice 2015 et d'ajuster les crédits sur un certain nombre de comptes en dépenses comme en recettes,

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ De prendre acte du report de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 pour 157.214,65 € (reporté) dont 101.000 € avaient été repris par anticipation et du report de 1587,03 € en section d'investissement dont 98,54 € avaient été repris par anticipation.
- ✓ D'autoriser les virements de crédits et inscription nouvelles suivants , selon la DM simplifiée ci-annexée
  - En fonctionnement :
    - En dépenses : une augmentation nette de 588,97 euros de dépenses
    - sans recettes nouvelles autres que le report de l'excédent de 2015 non repris soit 56.214,65 €
- ✓ D'autoriser les inscriptions nouvelles suivantes en investissement :
  - En dépenses, en prévision de l'avance à effectuer au groupement retenu pour le marché SCOT : 3.222 € et 559 € de mobilier de bureau
  - En recettes : un total de 3682.46 dont 1488.49 € non repris de l'exercice 2015 et 1812,97 de virement de la section de fonctionnement

**Clermont l'Hérault, le 20 décembre 2016**

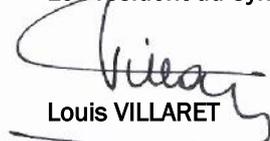
**Le Président certifie sous sa responsabilité**

**La présente délibération exécutoire le 20 décembre 2016**

**Publiée le 20 décembre 2016**

**Le Président du Syndicat**

**Transmise le 20 décembre 2016**

  
Louis VILLARET